

# LES ECHOS DU Granier

Le journal de Chapareillan...  
...et de ses hameaux



Édition trimestrielle  
Bulletin Municipal  
Avril 2015  
N°4

## LES ECHOS DU Granier



### DOSSIER THÉMATIQUE Territoire & Forêt communale

[www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)

## SOMMAIRE

■ État civil .....	2	■ Services à la population .....	8
■ Agenda de la mairie .....	2	■ Travaux et service des eaux .....	9
■ Édito du maire .....	3	■ Infos diverses .....	10
■ Dossier thématique .....	4-5	■ Zoom sur .....	11
■ Enfance / Jeunesse / Culture .....	6-7	■ Retour sur .....	12

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

- MONIN MUZY Gaëtan  
30 octobre 2014
- CRETENAND Timothé  
9 décembre 2014
- PERCEVAUX CENTEIO Léa  
20 décembre 2014
- JULIEN Noham  
29 décembre 2014
- ROUSSET Alexandre  
30 décembre 2014
- PORTIER Ethan  
13 février 2015
- GARDEIL Jules  
17 février 2015
- CROSNIER Charly  
18 février 2015
- REY Nolan  
27 février 2015

## MARIAGES

- VUILLET Patrick et  
LE DU Anne  
20 décembre 2014
- BOUVIER Bertrand et  
VIGARA Marlène  
7 mars 2015

## DÉCÈS

- DOUTAZ Monique  
17 décembre 2014
- VILLEMEN Denis  
6 janvier 2015
- BONINO Marcelle  
7 janvier 2015
- FRISIANI Maria  
19 janvier 2015

# AGENDA DE LA MAIRIE

**Samedi 25 et Dimanche 26 avril**

Place de la mairie  
**VOGUE ANNUELLE**



**Vendredi 8 mai à 11h30**

Monument aux morts  
**COMMÉMORATION GUERRE  
1939-1945**



**Dimanche 17 mai**

**RANDONNÉE VTT**  
« 4<sup>ème</sup> SAVATE CALMÉE »  
EDITION 2015



**Vendredi 5 juin à 20h30**

Salle polyvalente  
**SOIRÉE EVASION**  
« Les Pâtes au gaz »



**ATTENTION ! HUMOUR DECALE !!!**

Deux faux scouts, Jean Jacques et Jean Benoît, débarquent dans votre lieu avec guitare et trombone avec pour mission d'animer une "célébration" pour fêter ce "rassemblement". Un tour de chant hallucinant de drôlerie où se sont glissés également une performance de jonglage et un tour de magie comique.

**Samedi 20 juin**

Place de la mairie  
**FÊTE DE LA MUSIQUE**



**Samedi 27 juin à 19h00**

La Palud  
**FEUX DE LA SAINT-JEAN,  
FÊTONS L'ÉTÉ !**



# ÉDITO DU MAIRE



**Chapareillanaises, Chapareillanais,**

Pour ce nouveau numéro, je vous propose beaucoup d'informations administratives, qui je pense, sont à vous communiquer. Des articles denses mais d'importance, notamment pour les démarches en matière de travaux.

Je suis, par ailleurs, heureuse du succès rencontré lors du 1er Forum de l'emploi. En effet, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une forte demande dans ce domaine et nous avons apporté une vraie réponse aux habitants.

Dans un autre domaine et dans le même esprit de créer de nouveaux événements pour notre commune, j'ai été ravie de voir petits et grands, impatients de trouver les 1000 œufs lors de cette 1ère chasse organisée par la municipalité. Hélas, je suis désolée de savoir que certains n'ont pas pu avoir d'œufs, nous veillerons l'an prochain à ce que tout le monde puisse garnir son panier.

Un nouveau rendez-vous qui me tient à cœur sera de renouer avec la tradition des feux de la St Jean, un moment que je souhaite convivial et festif pour que petits et grands encore une fois puissent s'amuser en famille. J'ai tenu à ce que cette fête se déroule dans nos hameaux afin de renforcer le lien entre le haut et le bas du village.

En attendant de partager ce moment avec vous, je vous souhaite une bonne lecture,

Martine Martine Venturini-Cochet  
Maire

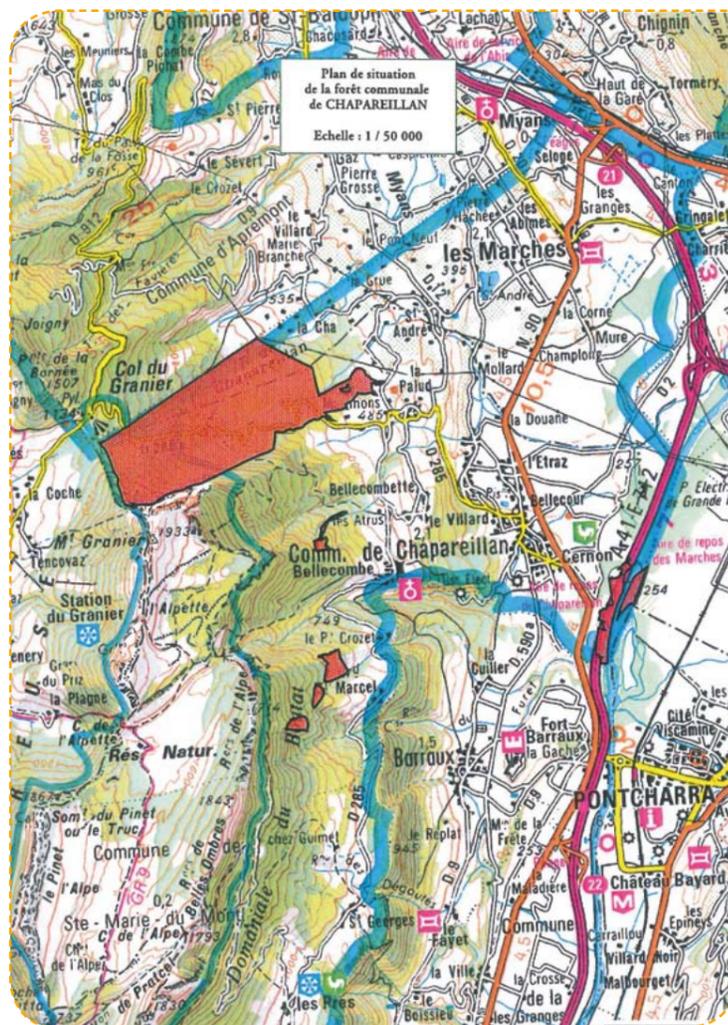
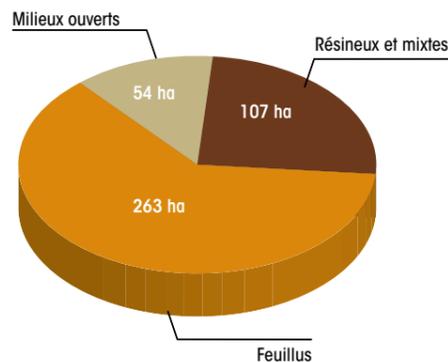
A la limite de la Savoie, la commune de Chapareillan s'étend sur 3038 hectares de la rive droite de l'Isère (280 m) jusqu'aux hauteurs du Mont Granier (1938 m). Elle est la seule commune du Grésivaudan à être à la fois commune de plaine et de balcon.

Chapareillan fut au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune la plus peuplée du secteur avec 2600 habitants. Elle connut ensuite un lent et continu déclin jusqu'aux années 1960. Le refus d'accueillir la voie de chemin de fer, vecteur d'implantation industrielle, l'impossibilité pour les activités agricoles traditionnelles de subvenir aux besoins de la population importante furent quelques-unes des causes de cette perte de vitalité.

Depuis les années 1970, un nouvel essor démographique s'est fait jour : la diversification des activités, le dynamisme de l'activité agricole, la proximité de Chambéry et de Grenoble en sont les vecteurs, la commune compte actuellement près de 3000 habitants. Commune rurale, Chapareillan a une vocation touristique indéniable, sportifs et promeneurs peuvent sillonner tout à loisir, l'Alpette, le Granier et la forêt sur des sentiers balisés et entretenus. Les pêcheurs peuvent exercer leur sport car 2 torrents (le Cernon et le Glandon), une rivière (l'Isère) et 3 lacs leur sont accessibles. Les amateurs de lecture trouvent également une bibliothèque municipale bien achalandée.

Ainsi randonneurs, sportifs mais aussi familles peuvent trouver à Chapareillan un vaste domaine pour des séjours sereins, dans un cadre très préservé.

La forêt communale de Chapareillan couvre 424 hectares. Elle est constituée d'une futaie irrégulière divisée en trois sous-ensembles :



Elle est avant tout une forêt de protection à haute valeur environnementale. Elle a aussi une valeur de production mais qui n'arrive pas en tête de liste.

### ■ Forêt protection

Elle s'est constituée après 1248 suite à l'éboulement du Granier; la forêt a colonisé ces éboulis calcaires dont les versants sont fortement pentus. Cela reste un sol difficile pour sa croissance.

### ■ Forêt environnementale

Elle est riche en espèces végétales et animales (attirant les plus grands naturalistes). Flore et faune rare et protégée voire unique telle que la nivéole d'été.

La surface de **production** reste faible et difficile d'accès.

La certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées), plan d'aménagement forestier sur 20 ans(2009-2028), permet une gestion durable de la forêt. Le prélèvement sélectif ou la régénération naturelle sont intégrés. Le site relève du régime forestier géré par l'ONF.

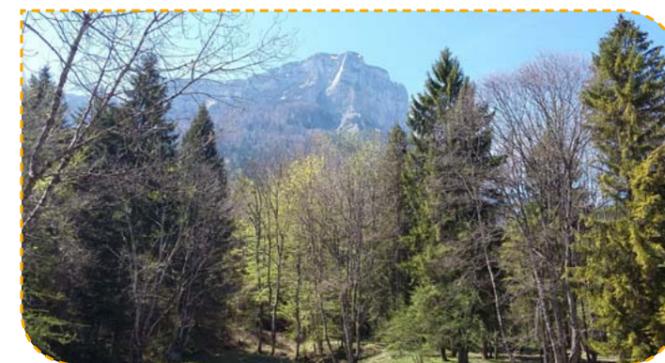


### ROLE DE L'OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT (ONF)

■ **Les missions régaliennes** de la gestion durable des forêts publiques de l'Etat et des collectivités : organiser les prélèvements et vente de bois, définir et mettre en œuvre les travaux annuels d'entretien de la forêt, gestion de la biodiversité, la chasse et la pêche (suivi de la faune sauvage –loups, lynx, odonates, amphibiens, ...- et gestion sylvo-cynégétique « équilibre faune flore »), assurer la gestion foncière et une surveillance générale du domaine public forestier.

■ **Les missions d'intérêt générales** : information, accueil et éducation à l'environnement du grand public ; prévention et lutte contre les risques naturels avec le service de Restauration des terrains en montagne (RTM) et la Défense des forêts contre les incendies (DFCI)

■ **La réalisation de prestations de services** (secteur concurrentiel) pour le compte des collectivités, des entreprises et des particuliers en faveur de la mise en valeur de leur patrimoine naturel dans de multiples domaines tels que : l'eau, l'arbre conseil, la qualité des paysages, le bois énergie, les plans carbone, la réhabilitation de sites, les loisirs nature, ...



Lynx



Nivéoles



### L'AFFOUAGE

Chapareillan délivre des lots d'affouages depuis des années moyennant une redevance. Chaque personne intéressée en fait la demande en mairie en début d'année.

L'affouage est une vieille pratique et tradition qui remonte au Moyen Âge. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter des bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer (focus en latin qui signifie feu, foyer) d'où le nom de cette pratique. Aujourd'hui, l'affouagiste habite une commune forestière et fait son bois de chauffage en versant ou pas une taxe souvent modique à la commune. En pratique, parmi les coupes prévues au plan de gestion et marquées par l'ONF, la commune décide, ou de les vendre, ou de les délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage. Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir ou dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme. L'affouagiste organise son chantier en fonction des chemins existants et des moyens dont il dispose. La manutention est importante. Il façonne son bois pendant l'hiver, en période hors sève pour bénéficier d'une meilleure qualité de bois de feu. Le bois fendu est ensuite empilé en stères pour en évaluer le volume. Les affouagistes participent ainsi à la gestion sylvicole de la forêt communale. En prélevant certains arbres identifiés par le forestier, ils permettent en effet aux arbres d'avenir de mieux se développer. Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

## LES PROJETS ÉDUCATIFS ET LES

### EN MATERNELLE

Trois projets pluridisciplinaires sont menés à l'école maternelle publique cette année. Ils permettent des échanges entre classes et enfants ; les différents supports favorisent le langage oral, permettent de mener des activités de lecture, d'aborder les mathématiques, le graphisme et bien sûr les activités de découvertes, culturelles et artistiques, tout au long de l'année scolaire.

■ **Littérature, projet national « Les Incorruptibles »** : Les 4 classes réalisent autour d'une série d'albums (6 au total), des travaux pédagogiques et participent à l'élection du « Prix du Meilleur album » (élection au niveau national).

■ **Ecole et Cinéma (projet départemental)** : 3 classes sont inscrites et partagent donc une même culture cinématographique.

3 films sont choisis parmi une liste exhaustive proposée par les services académiques dans un but, lui aussi pédagogique, permettant à l'enfant d'apprendre à être spectateur et d'exploiter les images vues dans divers domaines. Les projections ont lieu au cinéma Jean Renoir de Pontcharra.

Les 3 films retenus cette année sont « Katia et le crocodile », « Le Jardinier qui voulait être roi » et « Ernest et Célestine ».



■ **Projet Parc National Régional de Chartreuse** avec l'intervention à l'école de l'association « Passion du bois » (Poisat) qui a pour objectif de faire prendre conscience aux enfants de l'importance de la forêt et de découvrir les principaux usages du bois. Ils réalisent une fresque « Paysage aux 4 saisons » à partir d'éléments naturels. Ce tableau sera mis en place pour l'exposition-spectacle de fin d'année le 12 juin prochain.



"Fresque paysage aux 4 saisons"



"Blancs comme neige"



"Les Incorruptibles"



"Carabinette"

### INSCRIPTIONS 2015/2016 À L'ÉCOLE MATERNELLE



Les dates d'inscription pour l'école maternelle publique sont :

■ Jeudi 7 mai de 11h30 à 12h30

■ Lundi 11 mai de 16h30 à 18h

Pièces à apporter : livret de famille, carnet de santé, attestation de domicile (facture EDF par exemple), certificat de radiation si l'enfant était scolarisé en 2014-2015.

## SORTIES SCOLAIRES 2014 / 2015

### EN ÉLÉMENTAIRE

Cette année, les enseignants auront pu faire participer leur classe à diverses sorties et projets.

■ **Des sorties culturelles et sportives** : théâtre, cinéma, opéra, musée ou piscine. Excepté pour la piscine, une participation de 2,50 euros est demandée aux familles pour chaque sortie. Une subvention municipale de 12 euros par élève a été versée en ce début d'année à l'Amicale Laïque. Le reste est financé par les fonds récoltés grâce aux actions menées tout au long de l'année par les parents dans le cadre de l'Amicale Laïque et par une aide de l'OCCE pour le projet Théâtre.

■ **Des projets scientifiques et de découverte de la nature** avec l'observation en couveuse jusqu'à l'éclosion des poussins en classe, une sensibilisation à l'éco-habitat, une découverte des Espaces Naturels Sensibles du Haut-Grésivaudan. Ces deux derniers projets étant entièrement financés par des aides du Conseil Général et du Parc Régional de Chartreuse.

■ **Un projet impliquant les élèves dans une action solidaire** avec l'opération "Asie-cyclette". Les élèves récoltent des fonds en vendant des gâteaux devant l'école et en organisant une sortie-vélo en partenariat avec les « Déraillés du Granier ». Ces fonds sont ensuite reversés à une Association pour permettre la scolarisation de deux enfants asiatiques.

Comme le rappelle le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, (Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe).

■ De nombreuses autres actions sont également menées au sein de l'école pour diversifier les approches dans les apprentissages (lectures aux plus petits par les plus grands, club lecture pour discuter sur des livres, soirée lecture pour présenter aux familles différents textes appris en classe, chorales...).

Depuis le mois de mars, des comptes rendus de ces différents projets et sorties sont mis en ligne par les élèves sur le site académique : web école du Haut-Grésivaudan.



### LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS



C'est par une sortie luge au Désert d'Entremont que se sont terminées nos vacances d'hiver. Comme toujours (enfin presque, rappelez-vous l'été dernier) à l'accueil de loisirs, le soleil nous a éclairés de sa présence. Les enfants en sont revenus enchantés et trempés... il faut dire qu'ils en ont bien profité !

Ils ont également profité, la première semaine, d'un stage roller de qualité grâce à Johann, intervenant spécialisé dans cette discipline. Au programme : relais, slalom, jeux d'équilibre et d'adresse, courses et plein d'autres activités qui ont permis aux enfants de 4 à 12 ans de trouver leur équilibre et de maîtriser le roller.

Et pour une fois, le carnaval est tombé pile pendant les vacances ! Cela aurait été dommage de ne pas en profiter ! Toute l'équipe d'animation s'est mobilisée autour de cet événement : les crêpes étaient là pour accueillir des pirates, des princesses, un boxeur, un cuisinier, une factrice, un squelette, ... et même un petit dragon. Tiens ! Un dragon ! Mais ne serait-ce pas un des thèmes des prochaines vacances de printemps dans lequel nous plongerons dans l'univers de cet animal mythique et mystérieux durant toute une semaine. Nous concluons même cette semaine en allant les voir de plus près en visitant les labyrinthes de Hauterives dans la Drôme. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour les prochaines vacances car nous n'allons pas nous ennuyer !

**Le programme de l'été sera distribué fin mai dans les écoles et l'accueil de loisirs sera ouvert les 2 mois d'été.**

### FEUX DE LA ST JEAN : FÊTONS L'ÉTÉ!



La Fête de la Saint-Jean est célébrée le jour symbolique du solstice d'été, pendant la nuit la plus courte de l'année (24 juin) ; elle consiste, depuis très longtemps, à allumer un grand feu.

Cette fête est organisée un peu partout en France mais aussi à l'étranger (par exemple au Québec (Canada), la Saint Jean est la fête nationale).

Le samedi 27 juin, la commune de Chapareillan souhaite célébrer l'été en organisant les feux de la Saint-Jean dans une ambiance festive, conviviale et familiale. Diverses animations et spectacles auront lieu tout au long de la soirée. Buvette et stand de restauration seront tenus sur place par l'association Chapareillan Développement. Un programme détaillé sera diffusé prochainement.



## LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les cocons se trouvent principalement sur les pins, les cèdres mais aussi sur les chênes (photo ci-contre). La période de migration du cocon vers le sol se fait de janvier à avril ; c'est pendant cette période de procession que les chenilles sont urticantes et dangereuses pour les humains et les animaux (en cas de contact, consultez médecin ou vétérinaire).

Pour lutter contre leur développement, il est recommandé de couper les cocons avant la procession.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

vous pouvez aller sur le site [www.chenille-proceSSIONNAIRES.fr](http://www.chenille-proceSSIONNAIRES.fr) ou téléphoner à France Chenilles au 08 92 494 421.



## L'ADEF, UN MAILLON DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DU GRESIVAUDAN



Particuliers, entreprises, associations, collectivités locales, vous avez besoin d'aide pour des travaux courants ou exceptionnels, vous souhaitez remplacer un salarié absent ou vous avez un surcroît de travail ? alors contactez l'**ADEF GRESIVAUDAN** (Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation).

### 4 antennes

proches de chez vous :  
 • Les Adrets 04 76 71 17 17  
 • Crolles 04 76 92 19 20  
 • Goncelin 04 76 13 21 21  
 • Pontcharra 04 76 13 57 84  
[www.adeF-gresivaudan.fr](http://www.adeF-gresivaudan.fr)

### Secteur d'activité :

service à la personne, entretien, petit bricolage, restauration, bâtiment, jardinage...

## RETRAITE ET DÉCLARATION DE REVENUS : UNE DÉMARCHE SIMPLIFIÉE



Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr) (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

### Consultez son montant à déclarer en ligne : comment ça marche ?

- Connectez-vous sur le site [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr)
- Créez votre « **espace retraite personnel** » (en cliquant sur « **Je crée mon espace personnel** » et en vous laissant guider) ou accédez directement à votre compte
- Une fois dans votre espace personnel, cliquez sur « **Je souhaite consulter le montant déclaré administration fiscale** »
- Vous pouvez alors visualiser le montant, le télécharger et si nécessaire l'imprimer

L'Assurance retraite propose de nombreux services en ligne gratuits et sécurisés à l'ensemble de ses assurés (actifs ou retraités) afin d'effectuer rapidement et simplement leurs démarches à distance. Pour plus d'informations et pour accéder à l'offre de services Internet, rendez-vous sur [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr)

## PERMANENCE DES SÉNATRICES DE L'ISÈRE

**Permanence de Mme Annie DAVID,**  
 22 rue Emile Gueymard 38000 Grenoble  
 Tel : 04 76 46 16 21 / Fax : 04 76 46 16 23  
 (horaires bureau)  
 Email : [david-annie@wanadoo.fr](mailto:david-annie@wanadoo.fr)  
 ou Adresse Sénat : Casier de la poste  
 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06  
 Tel : 01 42 34 21 24 / Fax : 01 42 34 38 11  
 Email : [a.david@senat.fr](mailto:a.david@senat.fr)

**Permanence de Mme Eliane GIRAUD**  
 Adresse Sénat :  
 Casier de la poste  
 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06  
 Tel : 01 42 34 21 24  
 Fax : 01 42 34 38 11  
 Email : [e.giraud@senat.fr](mailto:e.giraud@senat.fr)

# TRAVAUX



## TRAVAUX ACHEVÉS

Janvier 2015, suite aux fortes consommations d'eau, la commune a entrepris des recherches de fuites sur le départ de la conduite principale du réservoir du Villard. Cela a abouti à la réparation de la fuite par la pose d'un manchon.

■ ARECE (Association de Réadaptation à l'Emploi par le biais de Chantiers Espaces verts) (remplaçants des AIP) : la Communauté de Communes du Grésivaudan met à disposition de la commune des personnes qui interviennent 1300 h dans le village pour des travaux de débroussaillage, tronçonnage, élagage, entretien plans d'eau et berges, piochage des chardons à l'Alpette notamment.

■ Février 2015, pose de poteaux d'incendie. Pour le lotissement des Muriers, la commune a installé un poteau supplémentaire dans le cadre de la défense incendie de ce quartier. Secteur St André Les Marches, nous avons procédé au remplacement d'un poteau défectueux depuis plusieurs années.

■ Fin février début mars, notre prestataire a effectué la pose de regards et grilles d'eaux pluviales pour faciliter l'évacuation d'eau lors de forts orages (pour un coût global de plus de 10000 €). 3 secteurs sont concernés : Rue de Cessant, Montée de la Ville et Rue du Puits avec extension du collecteur « eaux pluviales » sur 30m.

■ Février 2015, nos services techniques ont remplacé une partie des barrières bois du parking de l'Eglise suite à du vandalisme et à l'incendie de véhicule.

■ Depuis le début de l'année, nous avons entrepris de rénover l'intérieur de la Mairie.



Travaux lotissement Les Muriers



Travaux Barrières parking Eglise

## TRAVAUX EN COURS



Rue du Cernon

■ **Mars 2015** : finalisation des travaux de la Rue du Cernon avec traçage au sol et pose de barrières afin de sécuriser la circulation des piétons.

■ **La période de relevé des compteurs d'eau a démarré** : elle dure 5 semaines et mobilise 2 agents qui relèvent 1327 compteurs au total.

## POUR INFORMATION ECLAIRAGES PUBLICS DÉFECTUEUX

Pour la sécurité de tous, nous invitons les chapareillannais à venir signaler en mairie, les éclairages publics défectueux en précisant le nom de la rue ainsi que le numéro du poteau du lampadaire en dysfonctionnement.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR CARTE IDENTITÉ (CI) ET PASSEPORT

### CARTE D'IDENTITÉ

(Gratuite, sauf perte ou vol)

Pour toute demande, les Chapareillonnais doivent s'adresser en mairie munis des pièces justificatives nécessaires en fonction de la situation.

La liste précise des pièces à fournir est consultable :

- sur notre site [www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)
- sur le site de la Préfecture [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)
- sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- ou directement à l'accueil de la mairie.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans. Les cartes établies pour des majeurs après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 restent donc valables 5 ans de plus et vous permettent de voyager dans les pays qui acceptent la carte d'identité.

Par ailleurs, nous vous conseillons de télécharger sur le site du ministère de l'intérieur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), une fiche d'information traduite qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Pour information, le délai d'obtention d'une carte d'identité est de 3 semaines à 1 mois en moyenne.

### PASSEPORT

(Payant)

Pour toute demande, vous devez vous adresser aux mairies équipées d'une station biométrique.

Liste consultable sur le site :

- [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr) (rubrique services associés)

La liste précise des pièces à fournir est consultable :

- sur notre site internet : [www.chapareillan.fr](http://www.chapareillan.fr)
- sur le site de la Préfecture : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)
- sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Les mairies équipées d'une station biométrique les plus proches de Chapareillan sont :

- Mairie d'Alleverd, Tél : 04 76 97 50 24.  
Les demandes se font uniquement sur RDV pour la Commune d'Alleverd.
- Mairie de Montmélian, Tél : 04 79 84 07 31

Le passeport d'une personne majeure est valable 10 ans, celle d'un enfant mineur est valable 5 ans.

Pour information, le délai d'obtention d'un passeport : environ 2 à 3 semaines.

### BON A SAVOIR :

Le renouvellement peut être demandé dans les 3 mois qui précèdent la date d'expiration du document.

### RAPPEL :

#### Sortie de territoire d'un enfant mineur

Depuis 2013, ce document est supprimé, un enfant, accompagné ou non, peut voyager à l'étranger avec sa carte nationale d'identité seulement pour les pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen.

Pour les autres pays, nous vous conseillons de vous renseigner sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou en mairie.



## LANCEMENT DU MARCHÉ DOMINICAL

L'association « Chapareillan développement » représentante de l'Union commerciale porte le projet d'un nouveau marché hebdomadaire le dimanche matin en plus de celui du vendredi. Le lancement doit avoir lieu le dimanche 3 mai avec de nouveaux exposants en complément des commerçants déjà installés dans notre village. Nous souhaitons une bonne continuation à cette initiative.

## COMPOST



Le compost est disponible pour tous les usagers de Chapareillan dans la zone de Longifan après la zone de tri sélectif, derrière les services techniques, 60 m<sup>3</sup> disponibles.

## SENSIBILISATION AUX CROTTES DE CHIEN ET CONTAINERS DE TRI SÉLECTIF ENCOMBRÉS



Les trottoirs et les places publiques deviennent hélas bien trop souvent des « crottoirs ». Nous recevons des plaintes des habitants, notre responsabilité est engagée ! De plus, il s'agit d'un risque sanitaire (hygiène et crottes de chien font mauvais ménage). Les déjections de nos compagnons à poils sont un souci pour les parents, commerçants, touristes, passants etc... Ne pas ramasser une crotte de chien est un acte d'incivisme que nous déplorons ; c'est pourquoi, nous vous remercions d'être vigilants et responsables pour le bien être de tous.

*Dans le dernier bulletin, vous avez pu prendre connaissance de notre article de sensibilisation sur les Points d'Apport Volontaire (containers de tri sélectif) encombrés par divers matériaux non adaptés ; nous souhaitons vous faire part à nouveau du même constat qui pérennise hélas et nous demandons à tous de faire attention pour le respect de la propreté de notre village.*

# ZOOM SUR

## PROCÉDURES POUR DEMANDE DE TRAVAUX

### ■ Déclaration préalable de travaux Travaux concernés

#### ✓ Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m<sup>2</sup> ou 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m<sup>2</sup> peut être porté à 40 m<sup>2</sup> pour les travaux concernant une construction existante.

Cette hausse du seuil à 40 m<sup>2</sup> ne s'applique pas si vos travaux ajoutent entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface, et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m<sup>2</sup>. Dans ce cas-là, un permis de construire est alors nécessaire.

#### ✓ Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

#### ✓ Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent être : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune (service d'urbanisme) où se situe le terrain. La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro

d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

#### Instruction de la demande

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de votre demande.

#### Décision de la mairie

##### ✓ En cas d'acceptation

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable.

##### ✓ En cas de refus

Lorsque la déclaration préalable a été refusée, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

##### ✓ En l'absence de réponse

L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet.

### ■ Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

#### Travaux concernés

##### ✓ Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>.

##### ✓ Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>. Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup>
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>.

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

### ■ Démarche

#### Constitution du dossier

Votre demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13406\*03 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13409\*03 pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...).

#### Dépôt du dossier

- Votre dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain.
- La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

#### Délais d'instruction

Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes,
- ou 3 mois dans les autres cas.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

#### Décisions de la mairie

##### ✓ En cas d'acceptation

La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.

##### ✓ En cas de refus

Lorsqu'un permis de construire a été refusé, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à

contacter le service urbanisme de la mairie au : **04 76 45 57 13.**

### TYPES D'AUTORISATION SELON LES SURFACES DU PROJET

NATURE DES TRAVAUX	AUTORISATIONS
Construction nouvelle de plus de 20 m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol	Permis de construire
Construction nouvelle de plus de 5 m <sup>2</sup> et de 20 m <sup>2</sup> au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol	Déclaration préalable
Travaux sur construction existante de plus de 20 m <sup>2</sup> et de 40 m <sup>2</sup> au plus portant la surface de plancher ou l'emprise au sol totale du bâti inférieure ou égale à 170 m <sup>2</sup> (par bâtiment)	EN ZONE URBAINE (zone U du P.L.U.) Déclaration préalable
Travaux sur construction existante de plus de 20 m <sup>2</sup> et de 40 m <sup>2</sup> au plus portant la surface de plancher ou l'emprise au sol totale du bâti au-delà de 170 m <sup>2</sup> (par bâtiment)	
Travaux sur construction existante de plus de 5 m <sup>2</sup> et de 20 m <sup>2</sup> au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol	Déclaration préalable
Construction nouvelle ou Travaux sur construction existante de 5 m <sup>2</sup> au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol	Pas d'autorisation
Modification de l'aspect extérieur	Déclaration préalable



## EXPOSITION « 1914-1918, LE PARCOURS DE NOS SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE »

**A** l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la commission patrimoine a organisé une exposition présentant les différents aspects du conflit et ses répercussions sur notre village. Au travers d'une soixantaine de panneaux dotés d'une large iconographie, vous avez pu découvrir le parcours des soldats chapareillanais durant la Grande Guerre. De nombreuses maquettes d'avions (prêtées par Mrs Deschamps et Saffioti) illustraient les progrès de l'aéronautique, plusieurs objets d'époque dont des lettres de poilus étaient aussi présentés.

Jeudi 12 et vendredi 13 mars, près de 130 écoliers se sont rendus à cette exposition et ont pu apprécier les explications apportées entre autre par M. Patrick DESCHAMPS, membre de l'association de Fort Barraux.



## FRANC SUCCÈS POUR CE PREMIER FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

**L**e 31 mars 2015 dernier la commune de Chapareillan a organisé en partenariat avec le Pôle Emploi de Pontcharra le premier forum de l'emploi et de la formation. Comme nous l'avions évoqué dans notre programme de campagne des municipales, nous avons organisé ce forum afin que demandeurs d'emploi et employeurs puissent se rencontrer.

Pas moins de 300 visiteurs en recherches d'emploi ou de formation sont venus rencontrer les acteurs économiques des

différents pôles présents. De nombreux contacts ont été établis durant ce forum, qui nous l'espérons, déboucheront sur un emploi ou une formation. La conférence animée par Pôle Emploi, sur le thème des secteurs en plein essor et les différents modes de financements des formations a reçu un franc succès. Les visiteurs et partenaires nous ont fait part de leur satisfaction et souhaitent que ce forum se poursuivre chaque année. C'est dans cet objectif que nous allons travailler à l'organisation du forum 2016 en invitant plus de partenaires, d'entreprises et en agrandissant l'éventail des offres et des formations.

Nous remercions Mesdames Savio, Basin et Monsieur Bouzon de Pôle Emploi Pontcharra qui ont apporté tout leur professionnalisme, leur expérience et leur savoir-faire. Un grand merci également à toute l'équipe municipale sans qui ce rendez-vous n'aurait pas pu voir le jour.



## SKI CLUB JUNIOR SAISON 2014/2015

**E**n cette fin de saison hivernale, le Ski Junior de Chapareillan se félicite une nouvelle fois de sa réussite : 96 enfants inscrits, une quarantaine d'accompagnateurs bénévoles, 10 sorties réalisées les mercredis après-midi de début janvier à fin mars, tels sont les chiffres clés pour cette saison. Les enfants, encadrés par les moniteurs ESF (pour 8 sorties sur 10, les 2 autres étant faites par les accompagnateurs bénévoles) n'ont reculé devant aucun caprice de la météo : neige heureusement !, pluie, froid, brouillard, vent et soleil tout de même !!, pour pratiquer leur sport de glisse favori. A noter cette année le retour de groupe de serpents, pardon de surf des neiges, au grand bonheur d'enfants débutants ou plus confirmés. Pour clôturer la saison, a eu lieu à la salle polyvalente le mercredi 25 mars dernier après la dernière sortie, la remise des récompenses aux enfants, de l'Ourson à la Flèche pour les skieurs, Goomie, Rookie, niveau 1 et 2 pour les surfeurs. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur avec tartes, cakes et gâteaux confectionnés par les parents. Nous vous donnons rendez-vous pour la saison prochaine.



## 1<sup>ère</sup> CHASSE AUX 1000 ŒUFS

**M**algré une matinée pluvieuse, la 1<sup>ère</sup> Chasse aux 1000 œufs s'est déroulée entre deux éclaircies et a connu un franc succès. Parents, grands-parents et enfants sont venus nombreux avec paniers et sacs pour chercher les œufs cachés dans « le petit bois » et se réunir ensuite autour d'un apéritif offert par la municipalité. Trois enfants ont remporté les défis mis en jeu dans cette chasse aux œufs et se sont vus remettre par Mme Le Maire, leur récompense : l'œuf de bronze, l'œuf d'argent et enfin l'œuf d'or. Alors, rendez-vous l'année prochaine pour La Chasse aux 3000 œufs !



Édition trimestrielle - Bulletin Municipal Chapareillan - Avril 2015  
Directeur de la publication : Martine Venturini Cochet  
Crédit photo : Mairie et associations de Chapareillan - Fotolia® - X  
Création et impression : Bristol - 04 76 45 10 47  
St Pierre d'Allevard - Labellisé IMPRIM'VERT®  
Bulletin imprimé à 1500 exemplaires sur papier recyclé PEFC